

République Française
Département de Haute Garonne
DELIBERATION 2024-016-P
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GARDOUCH

Séance du 17/09/2024
Convocation du 10/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA Maire,

Conseillers présents : Patrice BEAUVILAIN, Joseph BELAUD, Gilles BOURROUNET, Stéphane CARAUD, Roger DUFOUR, Emilie MARTY-BELUET, Virginie MIR.

Conseillers absents excusés : Alain MILHAU (a donné procuration à Roger DUFOUR), Christian MIQUEL (a donné procuration à Olivier GUERRA), Gaëlle NONO.

Patrice BEAUVILAIN a été désigné secrétaire de séance

Objet : Décision modificative n° 2 – Virement de crédits

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de procéder à un mouvement de crédits pour réajuster les crédits ouverts au budget primitif 2024 et notamment pour augmenter les crédits ouverts sur le chapitre 011.

Monsieur le Maire ajoute que l'équilibre budgétaire ainsi que la sincérité du budget 2024 restent respectés. Il propose les révisions suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60623 : Alimentation		129 705,55 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		129 705,55 €
D 6411 : Personnel titulaire	13 000,00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	13 000,00 €	
D 65311 : Indemnités de fonction (élus)	15 000,00 €	
D 65313 : Cotisations de retraite (élus)	800,00 €	
D 65314 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	700,00 €	
D 65315 : Formation (élus)	80,00 €	
D 6541 : Créances admises en non-valeur		230,04 €
D 6542 : Créances éteintes		984,51 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	16 580,00 €	1 214,55 €
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		4 055,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		4 055,00 €
R 6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel		15 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		15 000,00 €
R 7032 : Droits de stationnement et de location sur la voie publique		20 000,00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses		20 000,00 €
R 732221 : Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.		17 609,00 €
R 73223 : Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 h		52 786,10 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes		70 395,10 €

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 8 voix pour et 2 abstentions (M. Gilles BOURROUNET et Mme Virginie MIR) :

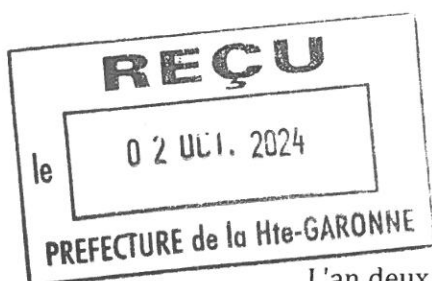
➔ D'effectuer les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Olivier GUERRA, Maire





**DELIBERATION 2024-017-Q
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GARDOUCH**

Séance du 17/09/2024
Convocation du 10/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA Maire,

Conseillers présents : Patrice BEAUVILAIN, Joseph BELAUD, Gilles BOURROUNET, Stéphane CARAUD, Roger DUFOUR, Emilie MARTY-BELUET, Virginie MIR.

Conseillers absents excusés : Alain MILHAU (a donné procuration à Roger DUFOUR), Christian MIQUEL (a donné procuration à Olivier GUERRA), Gaëlle NONO.

Patrice BEAUVILAIN a été désigné secrétaire de séance

Objet : Admissions en non-valeur de titre de recettes des années 2013 à 2023 pour un montant de 1214,55 €.

Monsieur le Maire rappelle que les créances irrécouvrables correspondent aux titre émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. Il précise que l'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Monsieur le Maire précise qu'il a été saisi par le Comptable public du SGC de Revel par courrier du 31 mai 2024 qui a transmis la liste des créances pour lesquelles le recouvrement s'avère impossible. Celle-ci comporte 5 débiteurs pour un montant total de 1214,55 €.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une régularisation des exercices 2013 à 2023.
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.2121-29,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la demande d'admission en non-valeur transmise le 5 juin 2024 par le Comptable public,
Vu la liste n° 4789660215 pour un montant total de 230,04 €,
Vu la liste n° 6641030112 pour un montant total de 984,51 €,
Vu l'instruction comptable M57,

Considérant qu'il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les diligences et poursuites exercées par le Comptable public,
Considérant qu'il convient de régulariser la situation budgétaire de la commune en admettant en non-valeurs ces créances,

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur les créances présentes sur la liste n° 4789660215 et la liste 6641030112 transmise par le Comptable public et annexée à la présente délibération à hauteur de 1214,55 €,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2024,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Olivier GUERRA,
Maire



ANNEXE 1 A LA DELIBERATION

2024-017-Q



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SGC REVEL
2 Bd Gambetta
31250 REVEL
TÉLÉPHONE : 05 34 66 72 90
MÉL. : sgc.revel@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : 9h30 / 12h00
Réception : (Avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Mickaël KIEPURA
Mèl : mickael.kiepora@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 05 34 66 72 96

A Revel, le 31/05/24

Monsieur le Maire

Mairie de GARDOUCH

Objet : Admission en non valeurs

Réf : Liste N° 4789660215

Monsieur Le Maire,

J' ai l'honneur de vous présenter une liste de créances pour lesquelles le recouvrement s'avère impossible.

Je vous remercie de bien vouloir examiner cette liste et l'évoquer auprès de votre assemblée délibérante et me confirmer votre accord sur l'irrecouvrabilité de ces créances.

Nombre de comptes : 3

Montant des créances présentées en Non Valeurs : 230,04 €

A défaut d'accord, je vous remercie de m'indiquer les raisons qui s'y opposent et porter à ma connaissance tout nouveau renseignement qui permettrait la reprise des poursuites à l'encontre des débiteurs défaillants concernés.

Dans l'affirmative, je vous remercie de bien vouloir émettre un mandat au compte 6541 (pertes sur créances irrécouvrables) pour le montant des créances admises en non valeurs, appuyé de la délibération du conseil municipal validant cette prise en charge.

Je reste disponible pour toute précision que vous jugeriez utile et vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le comptable public
Guilhem BRUYERE

Par procuration
L'Inspecteur des Finances Publiques


Mickaël KIEPURA

présentation en non valeurs
révisée à la date du 31/05/2024
0400 - GARDOUCH -
exercice 2024
type de liste : Non valeur

mettre au nom de la collectivité un mandat typé NON VALEUR au 6541 avec comme Numéro de la liste 4789660215
pour un montant total de 230,04 €

Personne physique - Inconnue
Personne physique - Particulier

1 pièce pour 0,3 €
2 pièces pour 229,74 €

00 DIVERS

1 pièce pour 21,3 €

Personne disparue
RAR inférieur seuil poursuite

1 pièce pour 208,44 €
2 pièces pour 21,6 €

inférieur strictement à 100

2 pièces pour 21,6 €

supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000

1 pièce pour 208,44 €

supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000

0 pièce pour 0 €

supérieur ou égal à 5000

0 pièce pour 0 €

017

1 pièce pour 0,3 €

015

1 pièce pour 208,44 €

013

1 pièce pour 21,3 €

Exercice	Référence	Nom du redevable	Montant	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
013	T-242	HAMEL Fouzia	21,30	21,30	RAR inférieur seuil poursuite	
017	T-71132999	LAURENT SERGE	0,30	0,30	RAR inférieur seuil poursuite	
015	T-71132960	RODRIGUEZ Gerard	208,44	208,44	Personne disparue	
				230,04		

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION

2024-014-Q



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SGC REVEL
2 Bd Gambetta
31250 REVEL
TÉLÉPHONE : 05 34 66 72 90
MÉL. : sgc.revel@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : 9h30 / 12h00
Réception : (Avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Mickaël KIEPURA
Mél : mickael.kiepora@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 05 34 66 72 96

A Revel, le 31/05/24

Monsieur le Maire
Mairie de GARDOUCH

Objet : Admission en non valeurs créances éteintes

Réf : Liste N°6641030112

Monsieur Le Maire,

J' ai l'honneur de vous présenter une liste de créances éteintes pour lesquelles le recouvrement s'avère impossible.

Une créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité. Celle-ci s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public. Une créance éteinte constitue donc une charge définitive pour la collectivité créancière.

Je vous remercie de bien vouloir examiner cette liste et l'évoquer auprès de votre assemblée délibérante.

Nombre de comptes : 7

Montant des créances présentées en Non Valeurs : 984,51 €

Je vous remercie de bien vouloir émettre un mandat au compte 6542 (créances éteintes) pour le montant des créances admises en non valeurs, appuyé de la délibération du conseil municipal validant cette prise en charge.

Je reste disponible pour toute précision que vous jugeriez utile et vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le comptable public
Guilhem BRUYERE

Par procuration
L'Inspecteur des Finances Publiques

Mickaël KIEPURA

Présentation en non valeurs
révisée à la date du 31/05/2024
0400 - GARDOUCH -
Exercice 2024
Type de liste : Créance éteinte
Mettre au nom de la collectivité un mandat typé NON VALEUR au 6542 avec comme Numéro de la liste 6641030112
pour un montant total de 984,51 €

Personne physique - Inconnue

7 pièces pour 984,51 €

Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

7 pièces pour 984,51 €

Inférieur strictement à 100

1 pièce pour 35,19 €

Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000

6 pièces pour 949,32 €

Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000

0 pièce pour 0 €

Supérieur ou égal à 5000

0 pièce pour 0 €

2015

1 pièce pour 125 €

2014

4 pièces pour 580,48 €

2013

2 pièces pour 279,03 €

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
2014	T-71132979	AGENCE TOPAZE IMMOBIL	35,19	35,19	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	
2014	T-71132979	AGENCE TOPAZE IMMOBIL	125,00	125,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	
2013	T-71132971	AGENCE TOPAZE IMMOBIL	154,03	154,03	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	
2014	T-71132976	AGENCE TOPAZE IMMOBIL	295,29	295,29	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	
2013	T-71132975	SCI L'AUVR	125,00	125,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	
2014	T-71132980	SCI L'AUVR	125,00	125,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	
2015	T-71132961	SCI L'AUVR	125,00	125,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	
				984,51		

**DELIBERATION 2024-018-R
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GARDOUCH**

Séance du 17/09/2024
Convocation du 10/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA Maire,

Conseillers présents : Patrice BEAUVILAIN, Joseph BELAUD, Gilles BOURROUNET, Stéphane CARAUD, Roger DUFOUR, Emilie MARTY-BELUET, Virginie MIR.

Conseillers absents excusés : Alain MILHAU (a donné procuration à Roger DUFOUR), Christian MIQUEL (a donné procuration à Olivier GUERRA), Gaëlle NONO.

Patrice BEAUVILAIN a été désigné secrétaire de séance

Objet : Attribution subvention aux associations 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu Le décret N°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Monsieur le Maire expose que la Commune de Gardouch souhaite soutenir les associations qui ont un intérêt local afin de leur permettre de se développer et pérenniser leurs activités.

Après avoir étudié les demandes de subventions en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la ville,

Monsieur le Maire, propose, d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

Numéro SIRET	Nom de l'association	Montant de la subvention
49298464600025	1+1	1000.00 €
50849622100013	AICA	300.00 €
88189537900017	BIG	300.00 €
89315353600014	Canal COOP	800.00 €
50979446700019	Comité des fêtes	5 500 €
37929542100034	Convivencia	1500.00€
77568907800019	Coopérative scolaire	1750.00 €
92425645600014	Sciences et Ciel	150.00 €
80068788100014	EUROPALL	300.00 €
44124160100018	GOC	1400.00€
92425645600014	Kanti	200.00 €
92309916200011	Jardins de Gardouch	300.00 €
82923751000013	Les Pitchouns	1000.00 €
50284882300014	Musique à Gardouch	500.00 €
75086882000010	Tarot	300.00 €
42954237600026	Volley	500.00 €
50837551600012	FNACA	150.00 €
26310331900012	CCAS	2000.00
TOTAL		20 650.00 €

**Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

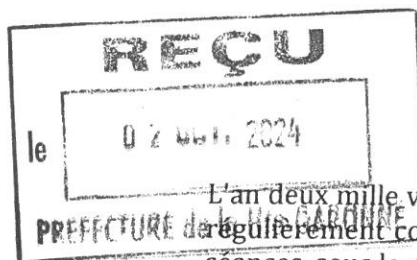
- **D'APPROUVER** le versement des subventions aux associations selon les montants définis ci-dessus pour l'année 2024
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires
- Que les crédits sont ouverts au chapitre 65 du budget 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Olivier GUERRA, Maire



DELIBERATION 2024-019-S
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GARDOUCH

Séance du 17/09/2024
Convocation du 10/09/2024



L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA Maire,

Conseillers présents : Patrice BEAUVILAIN, Joseph BELAUD, Gilles BOURROUNET, Stéphane CARAUD, Roger DUFOUR, Emilie MARTY-BELUET, Virginie MIR.

Conseillers absents excusés : Alain MILHAU (a donné procuration à Roger DUFOUR), Christian MIQUEL (a donné procuration à Olivier GUERRA), Gaëlle NONO.

Patrice BEAUVILAIN a été désigné secrétaire de séance

Objet : Rénovation de 73 points lumineux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 73 points lumineux de la liste jointe en annexe dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ » - - référence 4 AT 215.

- Dépose de 73 appareils d'éclairage.
- Fourniture et pose de 58 pour lumineux types résidentiels et 15 point lumineux type Style.

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public résidentiel et style assurant ainsi une économie d'énergie de 89 %.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au moins 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	4 764€/an
Factures d'électricité	5 500€/an	718€/an

Les factures d'électricité de ces points lumineux ne représenteraient alors qu'une faible part des dépenses atténuant ainsi considérablement les hausses du prix de l'électricité pouvant intervenir dans les années à venir.

A l'issu des premières commandes relatives à ce programme, le SDEHG a obtenu des prix particulièrement compétitifs pour la fourniture et pose des appareils d'éclairage public.

Lors de sa réunion du 21 juillet dernier, le Bureau du SDEHG a donc décidé de faire bénéficier les communes des gains obtenus sur ces prix.

De ce fait, l'annuité théorique de 4764€ serait limitée à 3305€, conduisant à une économie de 33% sur les dépenses liées à la fourniture d'électricité des points lumineux rénovés au lieu des 10% annoncés.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 9 voix pour et 1 abstention (Mme Virginie MIR) :

- **D'APPROUVER** le projet de rénovation proposé par le SDEHG et décide de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune,
- **D'ANNEXER** la liste des 73 points lumineux ainsi que le plan de situation des travaux de rénovation à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Olivier GUERRA,
Maire



4 AT 215 - GARDOUCH

Libellé	Rue	Numéro	Modèle luminaire	Teinte luminaire	Type de point lumineux	Type de support	Hauteur	Teinte mât	Alimentation	Lampe/Type	Puissance
130	Rue des Floralies	6	Boule		Lanterne Résidentielle	MAT ALU CYLINDRO-CON	3.50	VERT	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	100
131	Rue des Floralies	5	Boule		Lanterne Résidentielle	MAT ALU CYLINDRO-CON	3.50	VERT	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	100
132	Rue des Floralies	9	Boule		Lanterne Résidentielle	MAT ALU CYLINDRO-CON	3.50	VERT	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	100
133	Rue des Floralies	9	Boule		Lanterne Résidentielle	MAT ALU CYLINDRO-CON	3.50	VERT	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	100
134	Rue des Floralies	13	Boule		Lanterne Résidentielle	MAT ALU CYLINDRO-CON	3.50	VERT	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	100
241	Rue des Cammazes	11	DISANO-CLIMA 1214	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
242	Rue Saint-Ferréol	31	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
243	Rue Saint-Ferréol	27	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
244	Rue Saint-Ferréol	14	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
245	Rue Saint-Ferréol	21	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
246	Rue Saint-Ferréol	10	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
247	Rue Saint-Ferréol	19	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
248	Rue Saint-Ferréol	17	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
249	Rue du Lampy	1	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
250	Rue du Lampy	3	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
251	Rue des Cammazes	5	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
252	Rue des Cammazes	7	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
253	Rue des Cammazes	7	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
254	Rue des Cammazes	9	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
255	Rue des Cammazes	5	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
256	Rue des Cammazes	3 bis	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
257	Rue des Cammazes	3	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
258	Rue des Cammazes	1	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
259	Rue Saint-Ferréol	1	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
260	Rue Saint-Ferréol	1	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
261	Rue du Lampy	2	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
262	Rue Saint-Ferréol	15	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
263	Rue Saint-Ferréol	13	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
264	Rue Saint-Ferréol	11	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
265	Rue Saint-Ferréol	9	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
266	Rue Saint-Ferréol	7	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
267	Rue Saint-Ferréol	3	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
268	Rue Saint-Ferréol	5	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
274	Quai Riquet	2	HESS-TOLEDO 660	GRIS	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER RETREINT	3.50	GRIS	P2 GRAMENAL	Vapeur De Mercure	80
275	Quai Riquet	2	HESS-TOLEDO 660	GRIS	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER RETREINT	3.50	GRIS	P2 GRAMENAL	Vapeur De Mercure	80
276	Quai Riquet		HESS-TOLEDO 660	GRIS	Lanterne Résidentielle	FACADE	3.50		P2 GRAMENAL	Vapeur De Mercure	80
277	Quai Riquet		HESS-TOLEDO 660	GRIS	Lanterne Résidentielle	FACADE	3.50		P2 GRAMENAL	Vapeur De Mercure	80
278	Quai Riquet	20	HESS-TOLEDO 660	GRIS	Lanterne Résidentielle	FACADE	3.50		P2 GRAMENAL	Vapeur De Mercure	80
279	L'Écluse des Agals	252	HESS-TOLEDO 660	GRIS	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER RETREINT	3.50	GRIS	P2 GRAMENAL	Vapeur De Mercure	80
280	L'Écluse des Agals	252	HESS-TOLEDO 660	GRIS	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER RETREINT	3.50	GRIS	P2 GRAMENAL	Vapeur De Mercure	80
325	Avenue Tolosane	2	PHILIPS-CDS 580	GRIS	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER CYLINDRO-CQ4	3.50	GRIS	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	100
326	Rue Alain Savary		PHILIPS-CDS 580	GRIS	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER CYLINDRO-CQ4	3.50	GRIS	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	100
327	Rue Alain Savary		PHILIPS-CDS 580	GRIS	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER CYLINDRO-CQ4	3.50	GRIS	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	100
328	Avenue Tolosane	8	PHILIPS-CDS 580	GRIS	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER CYLINDRO-CQ4	3.50	GRIS	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	100
329	Avenue Tolosane	8	PHILIPS-CDS 580	GRIS	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER CYLINDRO-CQ4	3.50	GRIS	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	100
333	Allée des Jardins	11	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
334	Les Cantous	2	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
335	Les Cantous		DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
336	Les Cantous		DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100

337	Rue des Cammazes	11	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	GALVA	P23 ECLUSE	Sodium Haute Pression	100
403	Chemin des Côteaux	24	DISANO-CLIMA	6005	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	6005	Cde COTEAUX	Sodium Haute Pression	100
404	Chemin des Côteaux	32	DISANO-CLIMA	6005	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	6005	Cde COTEAUX	Sodium Haute Pression	100
405	Chemin des Côteaux	34	DISANO-CLIMA	6005	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	6005	Cde COTEAUX	Sodium Haute Pression	100
406	Chemin des Côteaux	34	DISANO-CLIMA	6005	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	6005	Cde COTEAUX	Sodium Haute Pression	100
407	Chemin des Côteaux	38	DISANO-CLIMA	6005	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	6005	Cde COTEAUX	Sodium Haute Pression	100
408	Chemin des Côteaux	48	DISANO-CLIMA	6005	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	6005	Cde COTEAUX	Sodium Haute Pression	100
410	Rue des Floralies	2	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	VERT	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	100
411	Rue des Floralies	2	DISANO-CLIMA	NOIR	Lanterne Résidentielle	MAT ACIER OCTOGONAL	3.50	VERT	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	100
412	Chemin de Vieilleville	2	RAGNI-VENCE 638	9005	Lanterne De Style	MAT STYLE FONTE	3.20	6009	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	70
413	Chemin de Vieilleville	2	RAGNI-VENCE 638	9005	Lanterne De Style	MAT STYLE FONTE	3.20	6009	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	70
414	Chemin de Vieilleville	2	RAGNI-VENCE 638	9005	Lanterne De Style	MAT STYLE FONTE	3.20	6009	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	70
415	Chemin de Vieilleville	2	RAGNI-VENCE 638	9005	Lanterne De Style	MAT STYLE FONTE	3.20	6009	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	70
417	Chemin de Vieilleville	2	RAGNI-VENCE 638	9005	Lanterne De Style	MAT STYLE FONTE	3.20	6009	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	70
418	Chemin de Vieilleville	2	RAGNI-VENCE 638	9005	Lanterne De Style	MAT STYLE FONTE	3.20	6009	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	70
419	Chemin de Vieilleville	2	RAGNI-VENCE 638	9005	Lanterne De Style	MAT STYLE FONTE	3.20	6009	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	70
420	Chemin de Vieilleville	2	RAGNI-VENCE 638	9005	Lanterne De Style	MAT STYLE FONTE	3.20	6009	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	70
421	Chemin de Vieilleville	2	RAGNI-VENCE 638	9005	Lanterne De Style	MAT STYLE FONTE	3.20	6009	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	70
422	Chemin de Vieilleville	2	RAGNI-VENCE 638	9005	Lanterne De Style	MAT STYLE FONTE	3.20	6009	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	70
423	Chemin de Vieilleville	2	RAGNI-VENCE 638	9005	Lanterne De Style	MAT STYLE FONTE	3.20	6009	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	70
425	Chemin de Vieilleville	2	RAGNI-VENCE 638	9005	Lanterne De Style	MAT STYLE FONTE	3.20	6009	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	70
426	Chemin de Vieilleville	2	RAGNI-VENCE 638	9005	Lanterne De Style	MAT STYLE FONTE	3.20	6009	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	70
434	La Miatte	2	RAGNI-VENCE 638	9005	Lanterne De Style	MAT STYLE FONTE	3.20	6009	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	70
435	Chemin de Vieilleville	2	RAGNI-VENCE 638	9005	Lanterne De Style	FACADE	4		P1 BOURG	Sodium Haute Pression	70
						MAT STYLE FONTE	3.20	6009	P1 BOURG	Sodium Haute Pression	70

Maitre d'oeuvre et d'ouvrage



9, Rue des Trois Banquets, 31090 TOULOUSE CEDEX

COMMUNE DE GARDOUCH

Rénovation Eclairage Public dans le cadre du projet LED++

DEFINITIF

LOT	MARCHE	COMMANDE
04	AT	215

A	05/04/2023	MINUTE	B.D	B.D	B.D	G.P
B	30/05/2023	DEFINITIF	B.D	B.D	B.D	G.P
INDICE	DATE	MODIFICATION	DESSIN	ETAB+VERIF	APPROBATION	



Agence de Midi-Pyrénées
15 chemin de la Chasse - Z.I en Jacca
BP 22 - 31771 COLOMIERS Cedex
Tél : 05.34.55.29.00 - Fax : 05.34.55.29.03

NUMERO DE COMPTE

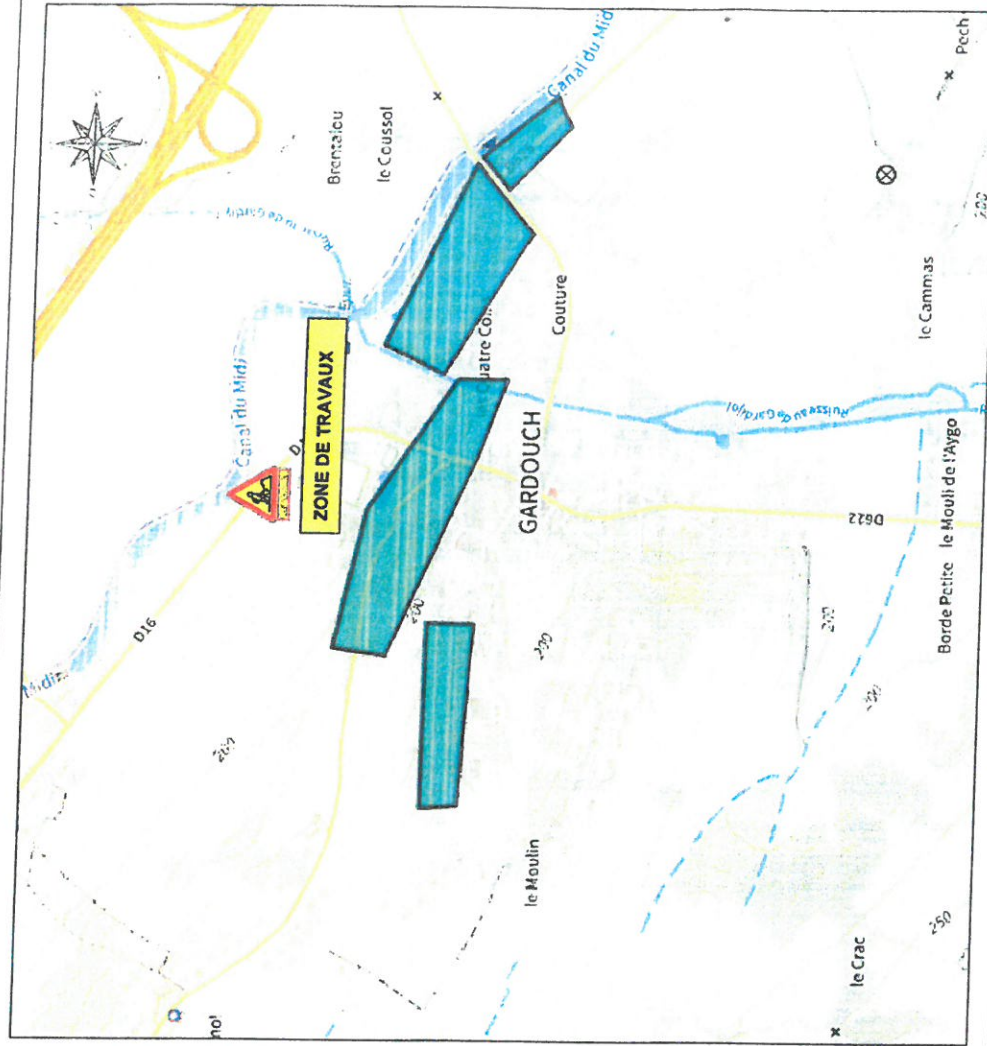
AMPM -70131

NUMERO DE PLAN

23-094

INDICE

B



Conformité à l'arrêté du 27 décembre 2018 sur les nuisances lumineuses

Référence de l'affaire d'éclairage	04 AT 215
Installation d'éclairage concernée (Article 1er)	Mentionner la référence du cas considéré : a Extérieur public
La zone considérée	Zone non classée en agglomération
Les caractéristiques physiques (Article 3)	ULR nominal (%): <1% (Upward Light Ratio)
	ULR en site (%): <4%
	FLUX CIE N°3 (%): 96% (Proportions de flux lumineux)
	TCP maximale (°K): 2700K (Température de couleur)